

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DELIBERATION n° 2020.00199

DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 21/09/2020

Politique - Dossier n° CM-000213

Commission Culture - Vie associative - Animation - Education - Enseignement supérieur

Direction en charge Éducation et Petite Enfance

Objet Amenagement et gestion de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant du pole enfance

jeunesse Jules Ferry - Attribution du contrat de Delegation de Service Public

Approbation.

Président M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du Conseil : 11/09/2020

Compte rendu affiché le : 22/09/2020

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Siham LABICH, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Patrick MICHAUD, Mme Nicole PEYCELON, M. Paul CORRIERAS, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Frédéric DURAND, Mme Nadia SEMACHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Pascale LACOUR, M. Charles DALLARA, Mme Brigitte MASSON, M. Denis CHAMBE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Claude LIOGIER, Mme Delphine JUSSELME, M. Lionel BOUCHER (Présent jusqu'au point n°88 de l'ordre du jour), Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Maryse ZOFFO, M. Jacques PHROMMALA, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Dominique MANIN, M. Alain SCHNEIDER, M. Georges HALLARY, M. Jacques GUARINOS, M. Robert KARULAK, Mme Catherine ZADRA, Mme Véronique FALZONE, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Thierry NITCHEU, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Catherine GROUSSON, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Diarra KANE, Mme Laura CINIERI, Mme Fanny RIVEY, M. Tom PENTECOTE, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Danielle TEIL, M. Jean DUVERGER, Mme Christel PFISTER, M. Olivier LONGEON, M. Michel NEBOUT, M. François BOYER, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Ali RASFI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Julie TOKHI, M. Pierrick COURBON, Germain COLLOMBET

Secrétaire de séance

Mme Maryse ZOFFO

Rappel et références

La Ville de Saint-Étienne a décidé d'accueillir dans les locaux de la maternelle du groupe scolaire Jules Ferry, situé entre le 1 et le 5 de la rue Alexandre Pourcel dans le quartier Bizillon, un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de 30 berceaux (offre de base) ou 36 berceaux (option alternative) dans le cadre d'une délégation de service public.

L'axe central du projet social et éducatif de la structure sera l'accueil d'enfants en situation de handicap, avec un 1/3 des berceaux maximum qui leur sera dédié.

Il est proposé de fournir au futur gestionnaire un bâtiment vide pour qu'il puisse l'aménager en fonction de son projet pédagogique et de ses besoins.

La ville assurera en amont les travaux de réhabilitation sur le clos et le couvert :

Traitement des façades avec reprise des enduits

- Remplacement des huisseries extérieures avec pose de volets roulants
- Travaux de désamiantage.

Par délibération n°57 en date du 11 février 2019, le Conseil Municipal a autorisé la saisine du Comité Technique et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, qui ont émis un avis respectivement les 13, 27 et 16 mai 2019.

Par délibération n°218 du 3 juin 2019, le Conseil Municipal a décidé du principe de délégation de service public sous forme d'affermage concessif ayant pour objet l'aménagement et la gestion du service public d'un nouvel EAJE sur le site scolaire de Jules Ferry, et a autorisé M. le Maire à lancer la procédure prévue aux articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

■ Motivation et opportunité

Le 7 juin 2019, un avis d'appel à candidatures a été transmis à différents supports de publication. Le 9 juillet 2019, la Commission de délégation de service public a procédé à l'ouverture des plis de candidature.

Le 23 juillet 2019, après examen des garanties et capacités professionnelles, techniques et financières des dix candidatures reçues, elle a dressé la liste des 9 candidats admis à présenter une offre :

- Léa & Léo groupe
- People & baby
- Groupement solidaire Les petits chaperons rouges Collectivités Publiques SAS / Les petits chaperons rouges Immo service plus
- Léo Lagrange Petite Enfance AURA SUD
- Délégation régionale Auvergne Rhône-Alpes de la Croix-Rouge française Filière Enfants et Familles
- La Maison bleue SAS
- Association Prévention Soin
- Sauvegarde 42
- Mutualité Française Loire Haute Loire.

La dixième candidature était un groupement conduit par un architecte, qui s'était mépris sur l'objet de la consultation.

Le 26 juillet 2019, le dossier de consultation a été envoyé aux neuf candidats précités, avec une date limite de remise des offres fixée au 14 octobre 2019 à 12h00.

Une visite des équipements a eu lieu le 28 août 2019, à laquelle tous les candidats ont participé.

Le 15 octobre 2019, la Commission de délégation de service public a procédé à l'ouverture des trois offres reçues :

- People & baby
- Mutualité Française Loire Haute Loire
- La Maison bleue SAS.

Le 12 novembre 2019, elle a adopté le rapport d'analyses des offres, et a émis l'avis que M. le Maire ou son représentant engage toutes discussions utiles sur le plan technique, financier et juridique avec les 3 candidats.

Le détail de la procédure est précisé dans le rapport à M. le Maire annexé à la présente délibération.

■ Contenu

Au terme de la négociation, l'autorité délégante propose de retenir l'offre de la Mutualité Française Loire Haute Loire, avec l'offre pour 36 berceaux. Cette association présente en effet les meilleures garanties au regard des critères de jugement des offres :

1 – Qualité du projet éducatif et social d'établissement

- Le projet social fait référence au plan national de lutte contre la pauvreté et au projet politique de la ville. La présentation sociologique du quartier est réaliste avec les points de vulnérabilité détectés. Les partenariats dans le champ du handicap et l'intergénérationnel sont identifiés. Le projet éducatif met en exergue les valeurs de solidarité et de relationnel au service de l'enfant permettant l'inclusion de toutes les différences. Le parent est considéré comme un partenaire. Le projet pédagogique puise son fondement sur le besoin de l'enfant (en situation de handicap ou non) et non sur le besoin du professionnel. La posture du professionnel est basée sur la tolérance et l'accompagnement et non seulement sur l'expertise.
- L'organigramme et les moyens humains sont jugés satisfaisants, avec un encadrement conforme au cadre réglementaire. En effet, la réglementation exige un minimum de 294 heures de présence auprès des enfants et le projet présente une offre de 332,5 heures de présence en 2021 et 2022 et 350 heures à partir de 2023. Par ailleurs, un nombre d'heures important de vacation est prévu pour adapter au mieux l'accueil des enfants en situation de handicap, avec par exemple un 0,5 Équivalent temps plein (ETP) de psychomotricien. Le personnel auprès des enfants est hautement qualifié (63% de personnel qualifié contre 40% exigés par la réglementation). La Mutualité s'engage à investir la totalité du bonus handicap (PSU bonifiée) dans l'amélioration de l'accueil d'enfants en situation de handicap.

2 - Proposition financière

La proposition financière de la Mutualité est la plus intéressante avec sur 10 ans un « Reste à Charge » pour la Ville de Saint-Étienne de 1.719.231,00 €.

Par ailleurs, le montant total des investissements porté par le délégataire sur la durée de la délégation est de 650.520,00 €. Le compte d'exploitation prévisionnel est annexé à la présente délibération.

3 - Moyens et actions en faveur du développement durable

La démarche environnementale est décrite grâce à des procédures « de bon sens » dans tous les gestes du quotidien pour les professionnels, les enfants et avec l'implication des familles : gestion raisonnée de la consommation de l'eau, du papier, de l'électricité, politique de tri des déchets et de produits écolabellisés pour le nettoyage des locaux.

En ce qui concerne l'alimentation, la Mutualité respecte les objectifs du contrat. Elle s'engage à ce que les produits de qualité et durables représentent au moins 50% des approvisionnements, dont au moins 20% de produits biologiques et que les produits issus de circuits courts, de préférence de la région Auvergne Rhône Alpes, représentent au moins 40% des approvisionnements.

En ce qui concerne l'insertion sociale, la Mutualité s'engage sur 1.582 heures par an via un contrat « Parcours Emploi Compétence », avec un profil animateur/rice petite enfance.

4 – Modalités d'exploitation et qualité d'organisation de la structure

Le règlement intérieur est conforme au cahier des charges, à la réglementation en vigueur et il est cohérent avec la politique municipale en matière d'accueil des jeunes enfants.

5 - Organisation spatiale et aménagement intérieur

La proposition est fonctionnelle et pertinente, avec un accueil central pour desservir chacune des deux unités multi âges. L'esquisse du projet est jointe en annexe.

■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Étienne

Point financier

EXERCICE(S) BUDGÉTAIRE(S): 2021 ET SUIVANTS

TABLEAU DE FINANCEMENT

| Origine des fonds | Investis | sement | Fonctionnement | | |
|--|----------|--|----------------|--|--|
| TTC (1) | Coût | Subventions ou autres recettes à percevoir | Coût | Participations ou Dotations à percevoir | |
| Ville :Prestations compensatoires (sur 10 ans) | | | 2 140 000,00 € | | |
| Département | | | | | |
| Région | | | | | |
| État | | | | | |
| Europe | | | | | |
| SEM | | | | | |
| Redevance fixe (sur 10 ans) | | | | 240 000,00 € | |
| Redevance variable (4% du chiffre d'affaires et au minimum sur 10 ans) | | | | 180 769,00 € | |
| Total des coûts et montants perçus par la Ville | 0,00€ | 0,00 € | 2 140 000,00 € | 420 769,00 € | |
| Charge nette Ville | | 0,00 € | 1 719 231,00 € | | |

⁽¹⁾ Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver le choix de la Mutualité Française Loire Haute Loire signataire du contrat de délégation de service public,
- approuver le contrat de délégation de service public et ses annexes,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer le contrat de délégation de service public et tous les documents y afférant annexés à titre de documents contractuels,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à effectuer toute diligence pour rendre le contrat exécutoire et pour son exécution.
- imputer la dépense et/ou la Recette :

| Imputation budgétaire | Investissement | | | Fonctionnement | | | |
|--------------------------|----------------|-------------|------------|----------------|-------------|-------------|------------|
| | Exercice(s) | Chapitre(s) | Article(s) | N° Opération | Exercice(s) | Chapitre(s) | Article(s) |
| Dépenses | | | | | 2021 | 67 | 67443 |
| Recettes | | | | | 2021 | 75 | 7588 |

■ Décision

Proposition adoptée

57 voix pour, 0 voix contre, 2 abstention(s)

Détail des votes

Votes pour

M. Gaël PERDRIAU , M. Gilles ARTIGUES , Mme Siham LABICH , M. Jean-Pierre BERGER , Mme Nora BERROUKECHE , M. Patrick MICHAUD , Mme Nicole PEYCELON , M. Paul CORRIERAS , Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE , M. Frédéric DURAND , Mme Nadia SEMACHE , M. Marc CHASSAUBENE , Mme Marie-Christine BUFFARD , M. Samy KEFIJEROME , Mme Pascale LACOUR , M. Charles DALLARA , Mme Brigitte MASSON , M. Denis CHAMBE , Mme Nicole AUBOURDY , M. Claude LIOGIER , Mme Delphine JUSSELME , M. Lionel BOUCHER , Mme Marie-Eve GOUTELLE , Mme Maryse ZOFFO , M. Jacques PHROMMALA , Mme Marie-Jo PEREZ , M. Jean-Noël CORNUT , M. Jean-Pierre KOTCHIAN , Mme Dominique MANIN , M. Alain SCHNEIDER , M. Georges HALLARY , M. Jacques GUARINOS , M. Robert KARULAK , Mme Catherine ZADRA , Mme Véronique FALZONE , M. Abdelouahb BAKLI , Mme

Brigitte REGEFFE , M. Thierry NITCHEU , Mme Laurence RICCIARDI , Mme Catherine GROUSSON , M. Gabriel DE ALMEIDA , Mme Anne-Sophie RIOU , Mme Diarra KANE , Mme Laura CINIERI , Mme Fanny RIVEY , M. Tom PENTECOTE , Mme Cyrine MAKHLOUF , Mme Danielle TEIL , M. Jean DUVERGER , M. Olivier LONGEON , M. François BOYER , Mme Isabelle DUMESTRE , M. Ali RASFI , Mme Laetitia VALENTIN , Mme Julie TOKHI , M. Pierrick COURBON , Germain COLLOMBET

Votes contre

Abstentions Mme Christel PFISTER , M. Michel NEBOUT

> Pour Extrait Le Maire

Gaël PERDRIAU